

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 11 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 janvier 2017 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M - BRUCHON D - FINAND F - ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G (procuration de ANTUNES N) – ROUX G – PINGET M.C – LAMBERT C - POIPY L – COZ L

Absents (excusés) : BALLESTA P – ANTUNES N

### **POINT N°1 : URBANISME**

#### **1.1 : Déclarations préalables**

♦ Lumière cristal – Mme BRUCHON Christelle : construction d'un local technique de travail

Situation : 756, chemin de la cloître

Le demandeur devra soigner l'aspect paysager à proximité du local et gérer ses eaux pluviales sur la parcelle.

♦ Mme VINCENT Andrée : rénovation d'un bâtiment existant avec création d'un étage

Situation : 660, rue du loup

Le projet devra être modifié en prévoyant des fenêtres plus hautes que larges.

♦ M. ZERROUKI Rachid : aménagement d'une terrasse sur pilier près de la piscine.

Situation : 234, impasse de la Dijonnaise

Le projet est soumis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

#### **1.2 : Permis de construire**

♦ CARDINAL PARTICIPATIONS : Projet d'extension du magasin BRICOMARCHE (surface supplémentaire : 266 m<sup>2</sup>)

Situation : 67, chemin Etang Girard

Le projet fait l'objet d'une instruction auprès de la communauté de communes du pays Roussillonnais, et sera soumis à la commission départementale d'aménagement commercial.

#### **1.3 : Déclaration d'intention d'aliéner**

♦ Propriété de M. BARBOSA Stéphane : section AH N°283 et N°373

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce bien.

#### **1.4 : Projet d'achat de parcelles**

♦ Madame le maire soumet au conseil municipal diverses propositions d'achat de parcelles liées aux dossiers en cours

- Parcelle près de la mare pédagogique

- Parcelle près du parc public de Revel intéressante dans le cadre du projet d'aménagement du bourg

- Une partie de la parcelle près du logement communal de Tourdan sur laquelle pourrait être réalisé un parking.  
Madame le maire est chargée de prendre contact avec les propriétaires.

## **POINT N°2 : RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE POUR L'ANNEE 2015**

- ♦ Madame le maire présente le dossier transmis par la C.C.T.B. concernant son activité en 2015. Celui-ci n'appelle aucune observation particulière de la part du conseil municipal.

## **POINT N°3 : ELECTRICITE - ECLAIRAGE**

### **3.1 : Entretien de l'éclairage public**

- ♦ M. BRUCHON Dominique soumet au conseil municipal deux propositions du SEDI pour l'entretien de l'éclairage public. La première dite « basilum » correspond à une maintenance de base, à savoir un nombre de passages curatifs limité, incluant des actions préventives lors du premier passage annuel. La deuxième dite « maxilum » correspond à une maintenance plus exigeante, avec un relampage en début de marché et autant de passages curatifs que nécessaire, avec deux passages annuels incluant des actions préventives. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal opte pour l'option maxilum pour un coût annuel estimé à 1.581 € , ce contrat étant conclu pour la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2020.
- ♦ Un point a été fait avec M. Yves BESNARD du SEDI sur les dépenses de 2015 et 2016 en matière d'éclairage public. Il sera associé au projet de rénovation des bâtiments du bourg de Tourdan, au niveau de l'APS.

## **POINT N°4 : ENVIRONNEMENT - ECONOMIES D'ENERGIE**

### **4.1 : Foyer rural**

- ♦ Il est signalé une grosse déperdition de chaleur au niveau d'une issue de secours. Il serait nécessaire de restaurer la porte. Un trou dans un mur serait aussi à boucher.

### **4.2 : Local technique**

- ♦ Il est nécessaire de dissocier les branchements « groupe scolaire » et « local technique » pour l'installation des panneaux photovoltaïques au local technique.
- ♦ Il sera demandé un nouveau compteur en triphasé 9 kw.
- ♦ Le conseil municipal, par 12 pour et 2 abstentions, opte pour une consommation de l'énergie produite sur site pour les besoins du local technique. Le surplus sera revendu à ERDF.

## **POINT N°5 : CULTURE - PATRIMOINE**

### **5.1 : Parc communal de Revel et place des terreaux**

- ♦ Une réunion est prévue le 23 janvier avec les différents concessionnaires de réseau.

- ♦ Le bureau d'études souhaite connaître les priorités d'aménagement souhaitées par la commune

Priorités déterminées :

- Murs et parvis éventuellement
- Cheminement piétonnier
- Parking sur le tènement ARGOUD
- Place des Terreaux

### **5.2 : Lavoir Est de Revel**

- ♦ M. MONTANIER Claude a débuté les travaux de mise en place de la calade au lavoir Est de Revel.

### **5.3 : Eglise de Tourdan**

- ♦ Agir pour nos églises envisage la restauration de la petite sacristie de l'église de Tourdan.
- ♦ Est aussi évoqué le devenir de l'autre sacristie en lien avec les travaux programmés à la cure.

### **5.4 : Diagnostics des bâtiments communaux**

- ♦ La commune devra faire réaliser les diagnostics légaux sur les bâtiments communaux qui vont être aménagés à Tourdan (amiante, plomb)

## **POINT N°6 : VOIRIE**

### **6.1 : Cheminement piétonnier du croton**

- ♦ Les travaux sont terminés. Le procès verbal d'achèvement des travaux va être rédigé. L'éclairage public sur la partie cheminement paraît trop intense. L'intensité de deux bornes a été modifiée à titre expérimental pour permettre une comparaison. Un réglage définitif sera adopté après les vœux du maire.

### **6.2 : Aménagement sécuritaire route de Pisieu**

- ♦ Le projet va être modifié avec la pose de deux coussins Lyonnais vers les écluses prévues pour plus d'efficacité.

### **6.3 : Parking du cimetière**

- ♦ Les travaux devraient débuter en février avec la réalisation des tranchées pour l'éclairage public.

### **6.4 : Travaux chemin neuf**

- ♦ La traversée de voirie à hauteur de la mare pédagogique, pour éviter que les eaux pluviales ne stagnent sur la route vient d'être achevée.

### **6.5 : Voirie intercommunale**

- ♦ Un point a été fait au niveau de l'intercommunalité sur les travaux à réaliser dans les communes. Pour Revel-Tourdan, il a été proposé de programmer la partie du chemin neuf hors agglomération.

## **POINT N°7 : EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **7.1 : Réfection du réseau d'eau et d'assainissement rue du bourg vieux, rue des soupirs et rue de Rochechin**

- ♦ Le SEDI a été mis au courant du projet en vue de l'intégration de l'éclairage public.
- ♦ La tranche optionnelle montée du croton pourrait être réalisée car 7 abonnés à l'assainissement sont concernés.

## **POINT N°8 : PERSONNEL COMMUNAL**

### **8.1 : Demande de mise en disponibilité d'un agent du service technique**

- ♦ Suite à l'avis défavorable de la commune transmis à la commission administrative paritaire et à l'exposé des raisons motivant cette décision, la CAP du centre de gestion a également émis un avis défavorable.

### **8.2 : Emploi avenir**

- ♦ Le contrat avenir conclu pour renforcer le service technique a pris fin le 9 décembre 2016.

## **POINT N°9 : BATIMENTS**

### **9.1 : Vestiaires du stade**

- ♦ Suite au passage de l'expert, le remplacement de la porte d'entrée qui avait été fracturée est validé.

### **9.2 : Local de l'ACCA**

- ♦ Suite à une entrevue avec l'ACCA et le club de football, ce local pourrait être mutualisé et servir aux deux associations.

## **POINT N°10 : COMMUNICATION**

### **10.1 : RTI**

- ♦ La pochette réalisée en couleur est très réussie. Un point est fait sur le contrat avec la société fournissant le copieur. Compte-tenu des conditions actuelles qui prévoient un volume de copies couleur, le contrat est conservé en l'état pour l'instant.

## **POINT N°11 : DIVERS**

### **11.1 : Repas de l'association Agir pour nos églises**

- ♦ L'association Agir pour nos églises a loué la salle de Pisieu pour son repas annuel. Le conseil municipal décide de lui allouer une subvention de 300 € comme l'année précédente, la commune ne disposant pas de salle suffisamment grande pour accueillir ce type de manifestation.

## **POINT N°12 : STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **Conseil communautaire du 19 décembre 2016**

#### **Points abordés**

- ◆ Activités économiques
  - ZI Pré Mornay : vente terrain société STIB
  - Friche PICHON
- ◆ Environnement
  - Redevance incitative : nouvelle grille tarifaire
- ◆ Enseignement musical
  - Convention de cours collectifs de musique à destination des usagers du pôle petite enfance : année 2016-2017
  - école de musique : demande de subvention
- ◆ Petite enfance enfance jeunesse
  - Régularisation de la participation de la CCTB au centre social de l'OVIV
  - convention d'objectifs et de moyens avec le centre social de l'OVIV
  - BAFA : convention partenariale avec Bièvre Est et Bièvre Isère
  - dissolution du SIVARES
- ◆ Culture
  - Demande de subvention au Département – projet biennale de danse de Lyon
- ◆ Equipements sportifs
  - Piscine : bilan d'activités 2016
  - Piscine : nouvelle grille tarifaire
- ◆ Services publics
  - Maison de santé pluri professionnelle : remboursement de frais de géomètre
- ◆ Administration générale
  - conditions de liquidation du syndicat mixte de Bièvre Valloire
  - opération sous mandat : gymnase de Monsteroux-Milieu – bilan de fin d'opération
  - initiative Bièvre Valloire : convention de partenariat
  - instruction des autorisations d'urbanisme : convention avec la communauté de communes du pays Roussillonnais
  - demande de subvention : amicale des employés communaux
  - personnel : mise en place du RIFSEEP
  - commission ADCF
  - convention d'assistance juridique
  - rapport d'activités de la CCTB pour 2015
- ◆ Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du conseil communautaire

Le Maire  
Sylvie DEZARNAUD